

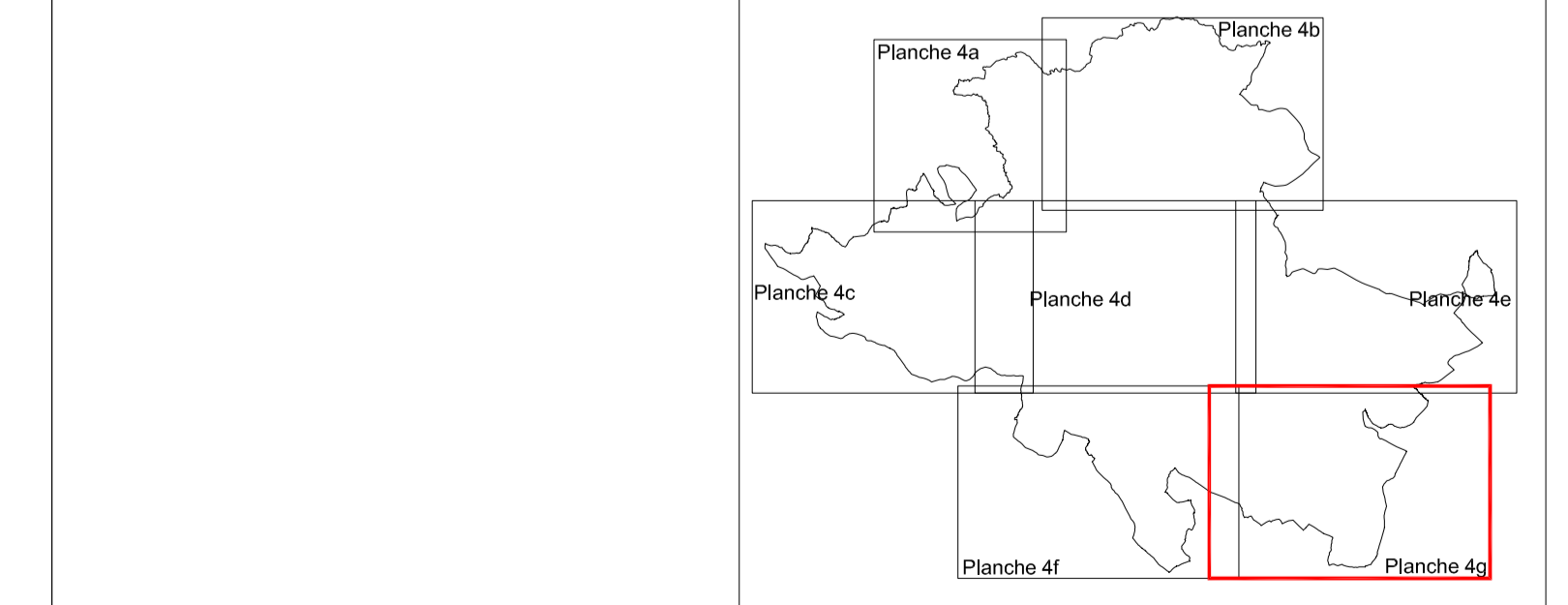
**Liste des Emplacements Réservés**

N° de l'emplacement réservé	Objet	Localisation	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
1	Déplacement de voie	Ban St-Martin des Faux	Commune	803
2	Extension ou réaménagement et création d'espaces associés	Salles-Curan	Commune	4761

- Légende**
- Limites de zone
  - Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des OAP
  - Zones inondables - trame informative (source : DREAL)
  - Bande des 100m répétée au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Proches du Rivage répétés au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Boies Classés
  - Bâtiments ou ensemble bâti désignés au titre de l'article L.151.11.2 du CU
  - Bâtiments isolés de patrimoine (BIP) ou autres remarquables, répétés au titre de l'article L.151.19 du CU
  - Pour la nomenclature associée, se référer à l'Annexe 1 du rapport de présentation
  - Unité Touristique Nouvelle
  - Emplacement réservé
  - Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réciprocité associé
  - Bâtiment d'élevage agricole en projet
  - Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
  - Constructions non encadrées

**octeha** PREFECTURE DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE :  
**SALLES-CURAN**

**P.L.U**  
PLAN LOCAL D'URBANISME



**ELABORATION DE LA REVISION**

Approuvé le :  
18 Octobre 2016

Approuvé le :  
\_\_\_\_\_

Exécuté le :  
\_\_\_\_\_

**VISA**

Date :  
23 Décembre 2016

Le Maire  
Maurice CUMBELETES

**Règlement graphique**  
1:5000

**4g**